



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 septembre 2023, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

## Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance 15 juin 2023
3. Rapport des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de l'adoption de la convention de fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 136'500.- TTC pour la réalisation d'un plan directeur du réseau de distribution électrique basse tension des localités d'Auvernier et de Bôle.
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 245'000.- TTC pour la réfection d'un tronçon de 320 m sur le chemin de Ceylard (DP 46 à Auvernier).
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 108'900.- TTC pour la réfection des accotements au lieu-dit Les Collieses (DP120 à Colombier).
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au coefficient fiscal
8. M23 - 002 - Motion du Groupe Socialiste - création d'un cabinet médical pédiatrique (*point retiré de l'ordre du jour*)
9. Interpellations et questions
10. Communications du Conseil communal
  - Fusion
  - PAL
11. Divers

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence de 38 conseillers généraux :

**BÄRFUSS Chloé, BENA Daniel, BERGQVIST Johan, BONDALLAZ Stéphane** (-président), **BRÜSCHWEILER Ivan, BUGNON David, BURGAT François, BUSCHINI Gianni, CHEN Chien-Yu** (seconde vice-présidente), **CONTE Nicolas** (suppléant), **DONNER Philippe, DUBOIS Pierre-Alain** (scrutateur), **ERNST Jean-René, ETTER Daniel, GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne, GYGI Robert** (secrétaire), **HIRTER Jennifer, JEANRENAUD Yann, KISANGA STACCHETTI Makiala** (première vice-présidente), **KÜNZI Jean-François, LAPRAY Vincent, LUTHY Marcial, MATTER Marie-France, MEIER Morgan, MESNIER-VILLARD Fabienne, MILHAUD DUVERNAY Liza**, (scrutatrice) **PESSINA Jean-Marc, PLATZ Sarah, SCHWAB Fabian** (secrétaire adjoint), **SCHWEIZER Elsa, SEILER Alexandre, SPACIO Gemma, STEINER Anouk, STEINER Christian, STEINER Olivier, VERMOT Michel, WINZ Kilian** (suppléant), **ZBINDEN Raphaël**.

**4 excusés** (sans les suppléants): **BÄRFUSS Philippe, EGLI Philippe, GODET Louis** (scrutateur), **MAIER Corinne**

**1 absente** : **NICOLESCU Sandra**

**Membres du Conseil communal présents** : **DUPASQUIER Philippe** (président), **AUBERT Natacha** (vice-présidente), **LANTHEMANN Marlène** (secrétaire adjointe) et **PLATZ ERARD Solange** (secrétaire adjointe), **KUROWIAK Roxane** (membre).

Le nombre de membres présents (y compris président) 38

Le nombre d'excusés : 4

Le nombre d'absent : 1

La majorité absolue est de :19

Majorité des 2/3 est de :26

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** ouvre la séance et présente le nouveau Bureau du Conseil général, soit :

Président : M. Stéphane BONDALLAZ (PLR)

Première vice-présidente : Mme Makiala Kisanga-STACCHETTI (PS)

Seconde vice-présidente : Mme Chien-Yu CHEN (PLR)

Secrétaire : M. Robert Gygi (PVL)

Secrétaire adjoint : M. Fabien SCHWAB (Les Verts)

Scrutateurs- trices Mme Liza Milhaud Duvernay (PS) et M. Louis GODET (PVL)

Pour cette séance, M. GODET est remplacé par Mme Jennifer HIRTER.

Comme décidé lors de la précédente séance du Conseil général, les scrutateurs resteront dans la salle avec leur groupe respectif. Lors des débats et ils s'avanceront lors des votes pour procéder au comptage.

Le Bureau fera tout son possible pour que la séance se déroule au mieux, mais le président rappelle qu'il s'agit d'une première et qu'ils sont en phase d'apprentissage.

Il tient à remercier pour l'honneur qu'il lui est fait de présider ce Conseil, et il tient à remercier tous les membres présents de consacrer une partie de leur temps et de leur énergie pour participer à la vie institutionnelle et démocratique de notre Commune. Ils contribuent ainsi de manière déterminante à la défense des intérêts de Milvignes et sa population. Soyez-en remercié.

Il termine sur une triste nouvelle. En effet, M. Stéphane AIMONE, collaborateur de la voirie s'en est allé le 31 août dernier après avoir lutté courageusement contre la maladie durant plus de quatre mois. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

**GYGI Robert (secrétaire)** procède à l'appel.

### **Communication du président**

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** communique le courrier de M. Christophe BRIDEL concernant sa démission du Conseil général de Milvignes :

« Mesdames, Messieurs,

Vous êtes bien placés pour savoir que la conciliation de l'engagement de milice et de la vie personnelle-professionnelle est souvent un exercice difficile. Pour ne pas dire acrobatique dans mon cas.

Mon statut de père célibataire, engagé dans la garde et l'éducation de ses garçons, associé à une profession très exigeante, exercée avec passion et dévouement pour le bien de la communauté, ne me permet plus d'assumer mon engagement politique au sein de ce Conseil Général comme il le mérite.

C'est donc à regret que je vous annonce, par la présente, ma démission ceci après discussion avec mes collègues de parti. J'avais à cœur de respecter mon engagement dans cette législature et c'est avec un certain sentiment de culpabilité, envers les électeurs.trices, que je mets fin à mon engagement de manière prématurée. Néanmoins, comme l'adage le dit : « Personne n'est irremplaçable ». Il faut ainsi savoir reconnaître ses limites et où sont ses priorités au temps T. Je laisse donc ma place avec la certitude qu'elle sera très bien occupée.

Je suis reconnaissant que nos concitoyens.nes m'aient donné la chance de transmettre ma vision et mon avis. J'ai apprécié de faire partie de ce Conseil et de ces groupes. J'ai apprécié de découvrir les rouages du système politique à la base de notre société. J'ai apprécié de collaborer et débattre avec chacune et chacun d'entre vous dans un esprit propre à notre belle Suisse : défendre vaillamment nos idées, être capable d'entendre et comprendre d'autres points de vues, arriver à un compromis pour le bien de tous.tes.

L'engagement pour la communauté que vous, chers.ères élus.es, pratiquez et que de nombreux autres miliciens-bénévoles, issus de tous horizons, pratiquent aussi, est une preuve d'intelligence collective. Elle est la preuve que les individus qui la composent ont compris que leurs intérêts individuels sont corrélés aux intérêts de toutes et tous. Le temps passé à vos côtés, m'a convaincu qu'une communauté qui cherche à faire avancer et améliorer son système et ses intérêts individuels doit indubitablement être tournée vers ses voisins tout en les regardant avec intérêt, respect et bienveillance.

C'est un adieu que je fais, aujourd'hui, au monde politique, mais ce n'est certainement pas un au revoir. Ce passage au sein du législatif communal et les rencontres que j'ai faites, m'ont convaincu de l'intérêt, pour ne pas dire de la nécessité, de communiquer et défendre ses points de vue et que l'engagement politique est une des voies majeures pour contribuer à faire évoluer le système.

Je vous remercie tous.tes pour votre accueil et votre patience. Ce sera dorénavant en tant que citoyen que je me positionnerai vis-à-vis de l'évolution de Milvignes et soyez certains.es que je n'oublierai pas que les tenants et les aboutissants d'un dossier sont très souvent plus compliqués qu'il n'y paraît.

Recevez Mesdames, Messieurs, mes salutations et encouragements les plus sincères.

C.Bridel »

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** signale la présence de la presse, en particulier il est prévu des prises de vues. Il pose la question de savoir si certaines personnes sont dérangées d'être filmées pendant la session et il rappelle qu'ils ont le droit de refuser d'être filmés. En l'absence de réaction dans la salle, la presse a le feu vert pour filmer les débats.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** fait la lecture du courrier du comité « oui à Basse-Areuse ». Il 'sait d'un message aux Conseillers généraux et aux conseillères générales d'un comité multipartite et « multicommunal » :

« Chères et chers membres des Conseils généraux des communes de Boudry, Cortailod et Milvignes,

Nous vous soumettons cette lettre afin de vous rappeler combien cette fusion de nos trois communes est importante pour notre avenir commun, et combien elle s'inscrit dans un futur logique.

Les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes sont depuis des années confrontées à de nombreux défis. Les défis sont autant politiques, qu'administratifs. Il est urgent de doter nos communes des outils nécessaires, afin de pallier la complexification des tâches servant à fournir des prestations de qualité à l'ensemble des habitantes et habitants de nos communes.

L'avenir nécessite que l'on unisse nos forces autour d'un avenir commun. Les chantiers à venir sont conséquents, nous devons alors tout mettre en œuvre afin d'investir et d'encourager l'innovation. Le projet de fusion prévoit des investissements nets de plus de 84 millions de francs pour la période de 2022 à 2026, contre les 46 millions investis par nos trois communes lors de la période 2017 à 2021. Ces investissements sont gages d'optimisme pour les défis majeurs de notre siècle, la mobilité, la rénovation du parc immobilier, l'aménagement du territoire, la qualité des infrastructures et services, etc.

L'avenir nécessite une commune financièrement stable, prête à surmonter les situations les plus difficiles. L'analyse financière faite par les experts-comptables de BDO démontre la complémentarité de nos communes. Boudry dispose de contributions importantes à l'impôt des personnes morales, tandis que Cortaillod et Milvignes disposent d'un tissu contributif à l'impôt des personnes physiques plus important. L'analyse financière est voulue prudente et pessimiste, dans le but de prendre en considération les scénarii les plus désastreux ou funestes, malgré cela, l'analyse recommande un point d'impôts de l'ordre de 63%. Ceci est une très bonne nouvelle pour notre future commune, qui se veut attractive. Nous devons tenir compte du sérieux de l'analyse et de ses contributeurs.

Pour finir, l'avenir nécessite des projets concrets, en vue d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens. Le rapport de fusion prévoit bon nombre de projets et idées dans ce sens, il tient compte de l'avis de la population par le biais de sondages ou de cafés participatifs. Assemblées citoyennes, points de contact communaux dans chaque ancienne commune, développement de la politique de l'enfance et des seniors, un meilleur encouragement de la construction d'appartements protégés, etc.

Nous appelons les Conseillers généraux et les Conseillères générales, qui ne seraient malgré tout pas convaincus par les arguments en faveur de cette fusion, à ne pas s'opposer à ce que le Peuple puisse avoir son mot à dire. Nous appelons ces élues et élus à s'abstenir et faire campagne en faveur du non, afin de laisser le Peuple trancher. Le projet de fusion « Basse-Areuse » a nécessité beaucoup de ressources financières et humaines. L'argent du contribuable se doit d'être respecté, et ce travail de longue haleine d'être amené jusqu'aux urnes, le 26 novembre prochain. Nous vous remercions de votre intérêt.

**Comité en faveur de la fusion « OUI à Basse-Areuse », le 14 septembre 2023,**

Alex FERREIRA, Président ; Véronique CONTE, Vice-présidente ; Anneline STRAUBHAAR, Secrétaire ; Stéphane BONDALLAZ, Secrétaire ; Paul LÜTHI, Trésorier ; Christiane VOGEL ; Elvira BUSCHINI ; Gustavo RÜEGGER ; Jean-Michel PETERMANN ; Jean-Pierre KNEUBUHLER ; Olivier ROCHAT ; Philippe DONNER ; Silvia RODROGUEZ CAVALERI ; Thierry ZESIGER.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

**Mme Marianne Guillaume-GENTIL-HENRY** pour le groupe socialiste signale que le point 8 de l'ordre du jour est retiré.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** demande si Assemblée valide l'ordre du jour avec la modification proposée, soit le retrait du point 8 (M23 – 002- Motion du groupe socialiste. Création d'un cabinet médical pédiatrique).

**L'ordre du jour modifié est adopté.**

**2. Procès-verbal de la séance du 15 juin 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### 3. Rapport des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de l'adoption de la convention de fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** rappelle que le vote ne porte pas sur la convention de fusion en tant que telle, mais vraiment sur l'arrêté. Il donne la parole au Conseil communal

**M. Philippe DUPASQUIER, conseiller communal.** Vous êtes appelés ce soir à vous prononcer sur le projet de convention concernant la fusion de notre Commune avec celles de Boudry et Cortaillod. C'est certainement la décision la plus importante à prendre lors de cette législature. Il souhaite rappeler quelques points importants :

Ce projet a été lancé suite à l'initiative de quelques Conseillers généraux de Boudry et de Cortaillod, ainsi qu'à une motion adoptée par le Conseil général de Milvignes. Après un premier rapport portant sur l'opportunité de lancer un processus de fusion, suivi d'une étude de faisabilité, le Conseil général a accepté au printemps 2022 de lancer la phase opérationnelle qui aboutit à l'élaboration du projet de convention discutée ce soir.

Un comité de pilotage composé de représentants des législatifs et des exécutifs a accompagné l'ensemble du projet. Ce comité a souhaité entendre l'avis du plus grand nombre lors de l'élaboration du projet de convention soumis au vote ce soir. Plusieurs groupes de travail formés de représentants des autorités des trois communes et de membres des administrations ont discuté des prestations et de l'organisation à mettre en place. Afin de connaître et d'entendre les attentes et les craintes de la population et du personnel, deux sondages ont été menés : (un auprès de la population et un auprès du personnel) et deux cafés participatifs ont été organisés.

Pour le Conseil communal, la fusion est nécessaire, car elle offre des opportunités réelles d'améliorations des prestations à la population.

Les communes font face aujourd'hui à de nombreux défis dans de nombreux domaines par exemple : la mobilité, l'énergie, le vieillissement de la population, l'accueil des jeunes enfants. Les questions à traiter sont de plus en plus complexes et nécessitent des compétences techniques, juridiques de plus en plus pointues. Une fusion permet de répondre ensemble à ces défis et de disposer du personnel compétent nécessaire pour accompagner le Conseil communal dans la mise en œuvre de ces projets.

Voici quelques aspects qui occupent les esprits et sont au cœur des discussions, ce qui est tout à fait normal.

Le coefficient fiscal proposé à 63. Il a été déterminé sur la base d'une analyse approfondie de la situation financière des trois communes et des perspectives financières à venir. Quelques constats : en premier lieu, la situation financière des trois communes est bonne. Elles présentent toutes des résultats positifs dans leurs comptes 2022. Des augmentations de dépenses sont certes prévisibles, notamment dans le domaine de l'assainissement des bâtiments et en particuliers des collèges, mais ces augmentations sont complètement indépendantes de la fusion et les communes devront de toute façon y faire face. L'analyse financière réalisée montre que le coefficient proposé est adapté pour assurer ces nouvelles prestations pour financer les investissements à venir dans les différentes localités.

La fusion peut soulever certaines craintes et comprend également certains risques qui sont énumérés dans le rapport. En identifiant ces risques au préalable, il est possible de prendre des mesures nécessaires pour les contrôler. Par exemple pour répondre aux craintes concernant la perte de proximité, la convention prévoit d'organiser des Assemblées citoyennes locales qui pourront faire des propositions à l'adresse des nouvelles autorités. Ces Assemblées permettent de renforcer la proximité avec les nouvelles autorités et de prendre en compte les besoins spécifiques et l'identité des localités constituant Basse-Areuse. Le soutien aux sociétés locales permet également à ces dernières d'assurer leur rôle central pour l'identité des différentes localités. Les noms d'Auvernier, de Bôle, de Boudry, de Colombier et de Cortaillod continueront

de désigner ces mêmes localités. De même, les anciennes armoiries de ces localités pourront toujours être utilisées pour pavoiser.

Comme tenue des conclusions du rapport, le Conseil communal est clairement d'avis que la fusion offre des opportunités réelles pour faire face aux nombreux défis qui attendent notre Commune dans de nombreux domaines.

Ensemble, on peut mieux faire pour améliorer les prestations à la population. Ensemble, on est plus fort. Le Conseil communal vous demande donc d'accepter l'arrêté présenté ce soir et d'approuver ainsi la convention de fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes. Avec un vote favorable ce soir, vous donnez l'occasion à nos concitoyens et concitoyennes de pouvoir se prononcer le 26 novembre prochain sur le projet de fusion de Basse-Areuse. Au vu de l'importance de la décision, il est normal de la soumettre au vote de nos concitoyens et concitoyennes.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux commissions.

**M. Raphaël ZBINDEN pour la Commission financière.** La Commission lors de sa séance du 29 août dernier a examiné les documents en lien avec la fusion avec intérêt. Les thématiques abordées ont notamment été : le calcul du coefficient de 63 points et la capacité d'investissement de la future commune. La commission soutient le coefficient de 63 points. Ce coefficient est le résultat mathématique de scénarii tenant compte de multiples facteurs que ce soit des forces vives des différentes communes, des trésoreries de ces dernières, mais également et surtout des projets d'importance à venir. En revanche : il est effectivement difficile de savoir ce qu'il se passera au-delà de la première législature et une fusion doit être vue comme une démarche à long terme tout comme les enjeux environnementaux et sociétaux. La Commission financière soutient l'arrêté.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux groupes.

**M. Ivan BRUSCHWEILER pour le groupe socialiste.** En me confiant le rapport, le groupe m'a demandé d'être bref. Pourtant, transgressant cette recommandation, je souhaite préciser trois éléments essentiels au vote de ce jour.

Premièrement, il faut distinguer d'une part « fusion », soit un ensemble de modifications, de territoires, de l'administration et des autorités, de l'organisation entre ces dernières et les citoyens, et d'autre part « processus de fusion », qui est la démarche de préparation de cette fusion, jalonnées d'étapes décisionnelles, potentiellement bloquantes, auprès du Conseil Communal, de l'État cantonal, du Conseil Général, puis finalement, auprès des citoyens de nos trois Communes.

Deuxièmement, dans cette fusion, il importe d'évaluer sur une échelle de temps les modifications potentielles. Certaines ont une importance à court terme, par exemple, le taux d'impôts, et d'autres, au contraire, impactent sur le long terme, par exemple, modifier, par la fusion, l'équilibre entre revenus de zones résidentielles, de zones moins aisées financièrement, de zones industrielles, agri-viticoles ou forestières. Or une fusion comme la nôtre est conçue pour le long terme, sur plusieurs dizaines d'années, et les modifications sont plus faciles à évaluer si l'on considère leur impact dans le temps.

Enfin, ces modifications doivent aussi être jugées par ordre d'importance. Par exemple, le siège de la nouvelle administration n'est pas très important, mais la qualité de la nouvelle relation citoyen-nouvelle Commune est essentielle. Autre exemple, la reprise du pouvoir de décision, actuellement en mains des syndicats intercommunaux, par le Conseil Général de la nouvelle Commune est aussi une modification importante. Et cætera.

Au sein du groupe socialiste, certains sont enthousiastes, mais d'autres ont encore des doutes sur la fusion elle-même. L'évaluation des modifications sur les échelles de temps et d'importance doit encore être complétée, et l'information sur la fusion être améliorée. Mais, en ce qui concerne le processus de fusion, il existe une belle unanimité du groupe : nous pensons qu'il faut voter « oui » aujourd'hui, oui à la poursuite du processus, afin de permettre au peuple de décider. Le seul regret exprimé par notre groupe sur cette Convention porte sur l'article 4.5.2, et la phrase : «Les acquis,

*notamment* la valeur nominale des salaires, seront garantis ». Cette même phrase avait ouvert la voie à des procédures de réclamations et à des rancœurs durables lors de la création de Milvignes. Nous nous sommes étonnés que le même consultant, BDO, aux prestations coûteuses, refasse cette même erreur 10 ans plus tard.

Malgré ce bug, le groupe acceptera donc cette Convention et vous engage tous, cher-ère-s Collègues, à faire de même pour cette suprême raison: cette importante décision revient aux citoyens et citoyennes de nos trois Communes.

**M. Christian STEINER pour le groupe PLR.** Le rapport et la convention de Fusion de Basse-Areuse qui nous sont soumis pour approbation ce soir résultent au départ d'une décision politique des trois communes ayant pris la décision de se poser la question si une éventuelle fusion est opportune. Il ressort du rapport de fusion plusieurs points de synergie entre les communes et une meilleure stabilité financière.

- La mutualisation des ressources va permettre à l'administration de faire plus tout en augmentant la qualité du travail.
- D'être plus fort lors des négociations avec le canton et entre les communes.
- Améliorer le fonctionnement des services liés à la sécurité et la mobilité.
- D'optimiser l'utilisation des machines et des véhicules afin de mieux rentabiliser ces investissements.
- Un équilibre entre les entrées fiscales des personnes physiques et des personnes morales va permettre aux trois communes d'investir 84,6 millions lors de la première législature.

Pour toutes ces raisons et encore bien d'autres, le groupe PLR dans sa grande majorité est favorable de joindre la population à la décision démocratique du vote sur la fusion des communes de Boudry, Cortailod et Milvignes.

**M. Pierre-Alain DUBOIS pour les Verts.** La fusion de Boudry, Cortailod et Milvignes est certainement le sujet le plus important de cette législature puisque c'est de l'avenir de ces trois communes pour les nombreuses années à venir dont il est question.

Cet avenir à trois est-il une bonne chose pour les habitants de Milvignes ou pas ?

Le rapport montre des bonnes raisons de fusionner, par exemple :

- Une administration plus professionnelle permettrait une meilleure gestion des dossiers et projets dont le nombre et la complexité vont croissant,
- Une politique forcément concertée permettrait de résoudre des problèmes communs à nos trois actuelles communes plus rapidement et avec moins d'efforts
- Un pouvoir d'influencer davantage en faveur du bien-être des habitants de Basse-Areuse les décisions prises dans un cadre intercommunal ou cantonal

Mais ce même rapport montre aussi d'autres points qui nous interpellent :

- Toutes les communes doivent prendre des mesures pour arriver à un bilan carbone nul pour l'ensemble des activités humaines sur le territoire de la commune en 2040. Et les mesures proposées ne permettront pas d'y arriver.
- Les perspectives financières sont pour le moins troublantes puisque dès 2026 il n'y aura pas suffisamment de cash-flow et qu'il faudra emprunter, avec un endettement qui augmente de 4 millions entre 2025 et 2026, ce qui correspond à plus de 5 points d'impôt. En 2026 le taux d'autofinancement est réduit à moins de 10%. Concernant les possibilités d'investissement, le taux d'endettement en 2026 sera de 185% ce qui obligera d'avoir un taux d'autofinancement des investissements d'au moins 80%. Avec ce taux d'autofinancement et des dettes en augmentation, Basse-Areuse sera très limitée dans ses investissements.
- En résumé, avec un point d'impôt de 63 Basse-Areuse n'aura pas les moyens de ses ambitions et surtout pas de quoi faire face au défi climatique.

Alors, entre les points attrayants cités avant et les perspectives financières dès 2026, les Vert-e-s sont pour le moins dubitatif-ve-s.

La tentation est toutefois grande d'accepter ce soir l'arrêté pour laisser le peuple décider de son avenir. Mais quelques-uns d'entre nous sont de l'avis que, étant bien informés, il est de notre devoir de prendre position sur un sujet aussi important, car nous avons été élus pour décider de ce qui est bon pour la population de Milvignes « en notre âme et conscience ».

Au moment du vote, il y aura donc des oui, des non et des abstentions dans les rangs des Vert-e-s.

**Mme Jennifer HIRTER pour le PVL.** Le groupe PVL soutient dans sa majorité l'arrêté soumis. Le travail a été fait et les documents qui émanent de ce travail ont été livrés. Si le rapport et la convention peuvent soulever quelques commentaires et peut-être ne pas être convaincants pour certains. Il n'est pas question de se prononcer ce soir pour ou contre la fusion de notre commune avec celle de Boudry et Cortaillod, car ceci sera à la charge des comités pour ou contre la fusion en période de campagne. IL est ici question de faire valoir notre système de démocratie. Que notre démocratie puisse s'exercer et que les citoyens, les premiers concernés par ce projet, puissent se prononcer sur la question de la fusion. Elle rejoint les préopinants pour vous inviter à voter pour l'arrêté qui permettra ainsi à nos citoyens de se prononcer librement sur ce sujet qui les concerne directement.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** communique la décision du Conseil d'État du 13 septembre 2023 concernant le projet de fusion. :

Article premier. Est approuvé le projet de convention de fusion, en 6 chapitres, signé le 3 juillet 2023 par les Conseils communaux de Boudry, Cortaillod et Milvignes.

Art 2.<sup>1</sup> le subside d'aide à la fusion est fixé à 2'941'200 francs, montant prélevé sur le fonds d'aide aux communes.

<sup>2</sup> Ce subside sera versé après l'entrée en vigueur de la fusion.

Art. 3 Le Département des finances et de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le projet de convention a été accepté par le Conseil d'État. Le « vide » dans vos documents est remplacé par la mention du 13 septembre 2023.

**M. Jean-François KUNZI (PS) à titre personnel.** « Faites-nous rêver! » s'était écrié un participant lors d'une des nombreuses réunions préparatoires. Aujourd'hui, je ne rêve pas. Je fais plutôt un cauchemar. Partisan de la fusion, il me faut avaler une couleuvre.

Comment a-t-on pu choisir un nom commençant par un adjectif qui, assez fréquemment, revêt une signification négative? Vous en trouverez plusieurs sans faire de grands efforts.

Sous la Révolution française, les géographes chargés de nommer les départements nouvellement créés en remplacement des anciennes provinces ont souvent utilisé son contraire « Haute » à une exception près, et seulement au masculin: Haut-Rhin et Bas-Rhin. Mais en ce qui nous concerne, la Haute-Areuse n'existe pas.

Je peux comprendre que les Boudrysan-ne-s, soient attaché-e-s à la rivière qui a induit la configuration de leur bourg, en leur assurant une protection du côté nord-est. L'Areuse marque aussi la limite de leur commune avec celle de Cortaillod. De plus, lors d'une précédente tentative de fusion entre Bevaix, Boudry et Cortaillod, il y a plus de treize ans, le nom « Pontareuse » avait été retenu. On connaît la suite...

Mais, pour les habitant-e-s de Milvignes, l'appellation ne comporte aucun élément d'identification alors que, avec un peu d'imagination, on en trouverait plusieurs. Des propositions ont été faites à qui de droit, je le sais.

Il me faudra faire appel à la raison et tenter de convaincre la population, lorsqu'elle se prononcera, de changer ce triste nom.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** soumet l'entrée en matière au vote.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 35 voix pour et 3 abstentions.**

**M Stéphane BONDALLAZ (président)** ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

**Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'adoption de la convention de fusion entre les communes de Boudry, Cortailod et Milvignes est accepté par 27 voix pour, 2 voix contre et 8 absentions.**

**4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 136'500.- TTC pour la réalisation d'un plan directeur du réseau de distribution électrique basse tension des localités d'Auvernier et de Bôle.**

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole au Conseil communal

**Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale.** Réponds aux questions posées durant vos séances de préparation.

- Pourquoi ce plan directeur n'englobe-t-il pas l'entier des 3 villages ?

Le réseau basse tension n'est pas un seul réseau faisant fi des frontières villageoises, mais il est une multitude de ramifications du réseau moyenne tension. Chaque armoire basse-tension (BT) couvre un quartier, une rue ou une portion de rue sans contact avec la couverture de l'armoire BT voisine. Dès lors, le réseau BT de Colombier n'a aucun lien, ni aucune implication sur le réseau BT d'Auvernier et Bôle.

La commune n'étant pas propriétaire du réseau BT de Colombier, elle ne peut pas influencer les décisions de Groupe E.

Par contre, Groupe E a des obligations et doit assumer les changements liés à la transition énergétique sur Colombier, tout comme la commune de Milvignes doit assumer les changements liés à la transition énergétique sur Bôle et Auvernier.

- Quel(s) avantage(s) à intégrer Groupe E dans la réalisation de notre Plan directeur Electrique (PDElec) ?

Aucun avantage financier: la réalisation de ce plan n'implique pas de fourniture, seulement de la main-d'œuvre et des logiciels que nous possédons déjà, via Eli10.

Certains habitants de Colombier ont contacté Groupe E pour raccorder leur installation solaire au réseau. La réponse a été : *Oui, sous 2 ans*. Comprenez par-là que le réseau actuel ne peut recevoir l'énergie produite par les centrales solaires privées et que Groupe E doit changer le câble dans les 2 ans pour pouvoir accéder à la demande des habitants.

Le fait d'avoir informé Groupe E de notre volonté à réaliser un PDElec pour Auvernier et Bôle, a impliqué une réaction positive de la part de Groupe E. À savoir, la volonté de réaliser leur propre PDElec pour Colombier. Ce qui ne peut être que bénéfique pour nos citoyen-ne-s de Colombier.

- Pourquoi ne pas attendre la fusion afin d'avoir un PDElec commun ?

Chaque entité basse-tension est une entité et il n'y a pas de synergie financière à faire, puisqu'il n'y a pas de fourniture nécessaire pour faire les PDElec. Il n'est pas possible d'obtenir une économie d'échelle, car il s'agit uniquement de main-d'œuvre et des logiciels que nous possédons déjà.

Cependant, je peux vous annoncer qu'un PDElec est également en gestation pour Boudry et pour Cortailod, chez notre gestionnaire de réseaux (Eli10).

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux commissions.

**M. Jean-François KUNZI pour la Commission technique** La Commission « technique » a examiné, avec une grande attention, le « Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CH 136'500.— TTC pour la réalisation d'un plan directeur du réseau de distribution électrique basse tension des localités d'Auvernier et de Bôle ».

Comme vous le savez, notre Commune est propriétaire du réseau électrique basse tension de ces deux localités. Elle en confie la gestion à Eli10.

Après avoir entendu le directeur d'ELI10 présenter toutes les prestations que sa société assure dans notre Commune, les commissaires n'ont plus eu aucun doute: la réalisation de ce plan directeur s'avère une nécessité absolue. Elle constitue un outil de pilotage qui favorisera une planification stratégique judicieuse, tant technique que financière, du réseau de distribution.

Compte tenu de toutes ces informations et de l'accord d'ELI10 pour avancer les travaux et les terminer avant la fin de l'année, la Commission vous recommande, à l'unanimité, d'accepter la demande de crédit d'engagement.

**M. Raphaël ZBINDEN pour la Commission financière.** La commission a analysé le rapport avec intérêt. Dans l'optique de planifier et prioriser les différents travaux d'entretien, de renforcement ou d'extension de réseau électrique de Bôle et Auvernier, la commission a préavisé favorablement ce crédit d'engagement.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux groupes.

**M. Daniel ETTER, pour le groupe PLR.** Lors de notre soirée de préparation du Conseil général, nous avons passé en revue ce rapport donc nous remercions encore ces auteurs pour sa préparation. Aucune remarque particulière n'a été relevée. Le PLR acceptera à l'unanimité la demande de crédit d'engagement de CHF 136'500.-.

**M. David BUGNON pour le groupe Les Verts.** L'élaboration d'un plan directeur, dans ce cas pour le réseau électrique basse tension d'Auvernier et de Bôle, est toujours une bonne chose. Elle permet d'avoir une meilleure coordination avec les trois villages. Pour rappel, le réseau de Colombier appartient toujours à un prestataire privé: le groupe E. Malgré le fait qu'il n'est pas obligé de nous communiquer le plan directeur de Colombier, avec ce futur plan directeur d'Auvernier et de Bôle, cela leur permettra d'avoir un meilleur outil de comparaison concernant la qualité de leur réseau.

Donc, Les Vert.e.s accepte à l'unanimité la demande de crédit pour la réalisation de ce plan directeur du réseau électrique basse tension.

**M. Robert GYGI pour le groupe PVL.** Le plan directeur du réseau de distribution d'électricité basse tension des localités d'Auvernier et de Bôle est pour nous une bonne chose, il permet de mieux prévoir la transition énergétique voire quelle partie de notre réseau n'est pas encore préparée à cela, ce qu'il faut faire. Cependant, certains trouvent que c'est cher payé pour une prestation de l'entreprise ELI 10 qui nous appartient en partie, alors que pour Colombier qui est distribué par le Groupe E il n'y a pas de frais pour cela, c'est leur problème.

Pour certain ce n'est pas le moment de faire cette étude maintenant, car après la fusion si elle passe, ça sera 4 villages avec ELI 10 et ça pourrait faire des économies par singerie et mieux pensée, car plus grande vue d'ensemble.

Pour cette raison les Vert Libéraux voteront selon leurs convictions.

**M. Jean- François KUNZI pour le groupe socialiste.** Le Groupe socialiste est parvenu aux mêmes conclusions que la Commission « technique ». Il approuvera, à l'unanimité, la demande de crédit

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** soumet l'entrée en matière au vote.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**M Stéphane BONDALLAZ (président)** ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

**Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 136'500.- TTC pour la réalisation d'un plan directeur du réseau de distribution électrique basse tension des localités d'Auvernier et de Bôle est accepté à l'unanimité**

**5 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 245'000.- TTC pour la réfection d'un tronçon de 320 m sur le chemin de Ceylard (DP 46 à Auvernier).**

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux commissions.

**M. Ivan BRUSCHWEILER pour le Commission Technique.** La Commission Technique a discuté cet objet le 28 août dernier, et, comme elle comprend des spécialistes du génie civil et de travaux publics, elle a remis en cause la préférence initiale du Conseil Communal pour une réfection partielle de ce court segment de chemin. Ce chemin supporte le passage de véhicules très lourds et larges, comme les camions semi-remorques chargés de troncs d'arbres, de sorte qu'une réfection partielle l'exposerait à une dégradation trop rapide. Le Conseil Communal a accepté l'argumentation et vous propose ici une réfection plus complète, notamment du sous-bassement de la route, certes plus chère, mais plus durable. À l'unanimité, les membres de la Commission Technique vous recommandent d'accepter ce crédit sous cette forme.

**M. Raphaël ZBINDEN pour la Commission financière.** La commission a analysé les rapports concernant la réfection des tronçons Ceylard et Collièses avec intérêt. Ce qu'il en ressort est que la planification des travaux d'entretien est surtout basée sur l'état des tronçons moins sur leurs fréquentations. De ce fait, les avis dans la commission divergeaient passablement qu'en aux montants et aux types de routes concernées (chemins forestiers ou de vignes). Nous nous accordons sur le fait que la priorisation de ces travaux s'inscrit dans une stratégie globale régie par un plan directeur.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux groupes.

**M. Ivan BRUSCHWEILER pour le groupe socialiste.** Le groupe socialiste approuve la solution de réfection totale de ce segment de chemin avec le principe de le rendre aussi durable que possible. Il acceptera cette demande de crédit à l'unanimité.

**M. Michel VERMOT pour le groupe PLR.** Cette demande de crédit n'a pas suscité de vifs débats, tout au plus quelques interrogations sur les coûts qui peuvent paraître élevés. Ils sont néanmoins visiblement nécessaires avant une dégradation plus importante de ces tronçons. Il a été relevé une certaine difficulté à une vue d'ensemble.

**Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL.** C'est avec une note d'amertume que le groupe PVL acceptera dans sa majorité le crédit d'engagement dédié au Chemin de Ceylard. En effet, ils acceptent le fait que ces travaux résultent d'une planification décidée il y a quelque temps et qu'il n'est pas judicieux de remettre en cause cette décision. Cependant, certains membres de notre groupe souhaitent faire entendre le droit. Nous parlons ici d'une route de vignoble, fréquentée par les vignerons et les utilisateurs du terrain de foot et quelques bordiers. Un chemin plutôt bucolique. Ils craignent qu'un revêtement tout neuf et bien noir ne soit pas en accord avec sa fibre historique. Alors qu'une solution plus en cohésion avec le charme que ce chemin présente aurait peut-être pu être considérée. Ils s'interrogent également sur le devenir de l'eau sur un tel chemin, une route goudronnée imperméable, prise entre deux murs avec peu, voir même extrêmement peu d'échappatoires. Est-ce vraiment le type de route que nous souhaitons ?

Ils souhaitent par cette intervention inviter le Conseil communal à plus de réflexion dans le futur quant à l'entretien de nos routes en s'interrogeant sur la nécessité du remplacement à l'identique ainsi que sur le potentiel de perméabilité de nos routes.

**Mme Elsa SCHWARZER pour les Verts.** Si des routes en parfait état étaient jusqu'alors peut-être un bon point pour la carte de visite d'une commune. Selon nous, les Verts, les priorités sont maintenant à changer.

D'ailleurs, nous souhaiterions connaître quels étaient les critères appliqués par l'étude pour classer l'état des routes.

Autant d'énergie et d'argent investi dans deux petites routes nous paraissent clairement démesurés.

Spécialement la réfection totale du tronçon de Ceylard, à faible fréquentation, réservé aux riverains, aux utilisateurs du terrain de foot et à un tracteur de temps en temps.

L'état des deux tronçons ne nous dérange pas, car il n'est pas nécessaire d'avoir toutes nos routes communales en état impeccable. D'autant plus que le grand projet de la route des Clos

tirant vers sa fin, il nous semble plus nécessaire d'investir dans d'autres tâches, par exemple dans la revitalisation des cours d'eau, ou dans l'entretien en retard du patrimoine immobilier de la commune, voir surtout dans l'isolation.

L'argument que nous aurions la possibilité de "dépenser ce montant de CHF 350'000.- si d'autres travaux ne peuvent pas être menés" nous semble étonnant vu l'augmentation constante de notre dette ces dernières années.

En résumé, ces deux objets nous paraissent pas primordiaux et la somme pourrait être mieux investie, aussi pour une plus grande satisfaction de la population.

Les Vert-e-s refuseront donc majoritairement ces deux demandes de crédit.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** soumet l'entrée en matière au vote.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 33 voix pour, 4 voix contre.**

**M Stéphane BONDALLAZ (président)** ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

**Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 245'000.- TTC pour la réfection d'un tronçon de 320 m sur le chemin de Ceylard (DP 46 à Auvernier) est accepté par 27 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.**

**6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 108'900.- TTC pour la réfection des accotements au lieu-dit Les Collièses (DP120 à Colombier).**

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux commissions.

**M. Ivan BRUSCHWEILER pour le Commission Technique.** Comme pour l'objet précédent, cette demande a suscité une discussion nourrie sur la qualité de la réfection. Cependant, considérant que ce segment de chemin n'est que peu emprunté par des cycles, et que les véhicules agricoles lourds sont finalement peu nombreux à le parcourir, la Commission Technique a accepté à l'unanimité le projet présenté par le Conseil Communal, malgré certaines de ses imperfections. Aussi, nous vous proposons d'accepter cette demande de crédit.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux groupes.

**M. Robert GYGI pour le groupe PVL.** Ce rapport pour la réfection des accotements au lieu-dit Les Collièses près du chemin du Villaret, a déjà été refait en petite partie, et le terminer en renforçant les accotements est bien pensé et utile et durable pour bien des années.

Les Vert Libéraux voteront ce crédit, mais nous demandons de faire un entretien sérieux des accotements du chemin du Villaret qui vient d'être refait et qui se dégrade déjà.

**Mme Sarah PLATZ pour le groupe socialiste.** Lors de la séance de préparation du 11 septembre, le groupe socialiste a approuvé à l'unanimité le point 6 de l'ordre du jour concernant une demande de crédit d'engagement pour la réfection des accotements au lieu-dit les Collièses ».

**Mme Elsa SCHWARTZER pour le groupe Les Verts.** cf. intervention sous le point 5.

**M. Michel VERMOT pour le groupe PLR.** cf. intervention sous le point 5.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** soumet l'entrée en matière au vote.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 34 voix pour et 2 abstentions.**

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

**Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 108'900.- TTC pour la réfection des accotements au lieu-dit Les Collièses (DP120 à Colombier) est accepté par 26 voix pour, 6 voix contre et 5 absentions.**

**M. Philippe DUPASQUIER, conseiller communal.** Le Conseil général de Cortaillod a accepté l'arrêté sur la convention de fusion par 30 oui et 6 abstentions. À Boudry, l'arrêté est accepté par 19 oui, 12 non et 2 abstentions.

**M. Philippe DUPASQUIER, président du COPIL pour la fusion Basse-Areuse.** C'est une belle satisfaction de voir que cette étape est franchie et il remercie pour la confiance accordée.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** confirme qu'il s'agit bien d'un vote historique et que la votation populaire sur la fusion est prévue le 26 novembre prochain.

## **7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au coefficient fiscal**

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux commissions.

**M. Raphaël ZBINDEN pour la Commission financière.** Du fait de la nature du sujet qui est une mise à jour « documentaire » et dictée par le service des communes, la commission n'a pas émis de commentaire particulier. De ce fait la commission préavis favorablement ce rapport.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux groupes.

**Mme Marie-France MATTER pour le groupe socialiste.** Le groupe socialiste a étudié avec intérêt ce rapport. Ce dernier étant uniquement une formalité administrative, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité cet arrêté.

**M. Olivier STEINER pour le groupe PLR,** le groupe PLR acceptera cet arrêté relatif au coefficient fiscal qui n'appelle pas plus de commentaires.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** soumet l'entrée en matière au vote.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

**Soumis au vote, l'arrêté relatif à la fixation du coefficient fiscal est accepté à l'unanimité.**

## **8. M23 – 002 Motion du Groupe socialiste – Création d'un cabinet médical pédiatrique**

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** rappelle que ce point a été retiré de l'ordre du jour.

## **9. Interpellations et questions**

### **Interpellations :**

#### **Interpellations de Mme Jennifer HIRTER sur la directive sur la solarisation des toits**

**M. Stéphane BONDALLAZ, président,** donne la parole à Mme Jennifer HIRTER.

**Mme Jennifer HIRTER (PVL).** En lien avec la motion populaire déposée en juin 2023 traitant de la solarisation des toits des zones d'ancienne localité de notre commune, j'aimerais féliciter le Conseil communal et ses services pour le travail accompli.

Par ce travail une directive a été publiée et est accessible à tous, cette directive guide les propriétaires, architectes, ingénieurs/installateurs quant à quels toits est éligible à la solarisation, et de quelle façon le toit peut être solarisé, qu'elle type de technologie et qu'elle couleurs sont éligible au toit en question.

Cependant, car il y a toujours un bémol ou un hic. Cette directive favorise les propriétaires qui ont été mauvais élèves et punit les bons.

En effet, les propriétaires qui auront durant ces deux dernières années, fait le nécessaire pour assainir leur bien foncier, en isolant leur toit, en refaisant la couverture de leur toit, et bien eux ne seront pas ceux qui pourront bénéficier des opportunités qu'offre la directive au vu des investissements consentis les dernières années.

Certes avec la création de coopératives solaires, ils pourront participer à l'effort de solarisation des toits suisses, reste à voir si ce lot de consolation sera à la hauteur du potentiel qu'offrent ces toits non exploités.

**M. Philippe DUPASQUIER, conseiller communal.** Il comprend la remarque, mais s'il l'on veut avancer par une politique des petits pas, et donner un cadre pour pouvoir proposer des solutions. Il peut comprendre la frustration et le regret de certains propriétaires. Les pistes de solutions ont été évoquées : les coopératives solaires.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse.

**Mme Jennifer HIRTER** répond par l'affirmative.

### Questions

#### Question du groupe les Verts : Pour une amélioration de la qualité de l'alimentation dans le pré- et parascolaire

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole à M. Jean-Marc PESSINA,

**M. Jean-Marc PESSINA pour le groupe les Verts.** Des parents d'élèves nous ont sollicités pour savoir quelle part d'aliments produits localement et bio sont servis dans le pré- et parascolaire de la Commune de Milvignes.

Sollicité le Conseil Communal a répondu que le passage au tout bio coûte cher :

50'000 francs par année pour les repas de midi plus 25'000 francs pour les goûters.

La « coccinelle verte » qui livre les repas propose déjà ...un aliment bio par repas et le plus possible de produits locaux et de saisons.

De plus pour éviter le gaspillage un grand travail de sensibilisation a été fait.

Nous félicitons le Conseil Communal pour le travail accompli jusqu'à présent.

Nous avons constaté que sur les comptes de 2022, une économie d'environ 19'000francs a été réalisée par rapport au budget alimentation ceci probablement en lien avec les mesures anti-gaspillage mises en place.

Nous pensons que cette somme pourrait être attribuée à une amélioration de la qualité de l'alimentation de nos enfants dans la tendance recommandée par les spécialistes.

Nous comprenons qu'au niveau des repas de midi, il est difficile de faire changer la Coccinelle verte quoi que...

Pourquoi ne pas utiliser ces 19'000fr économisés sur l'alimentation en pré et parascolaire (compte 2022. p:79. ligne budgétaire 31050.02) pour passer 100 % des goûters en bio et en local ?

**Mme Solange PLATZ ERARD, conseillère communale.** Pourquoi ne pas utiliser les CHF 19'000-économisés sur l'alimentation en pré et parascolaire (Comptes 2022, p79, ligne budgétaire 31050.02) pour passer 100% des goûters en bio et local? Je vous remercie pour cette question qui est au cœur de nos préoccupations ces dernières années.

Le groupe Vert m'a déjà interpellé à plusieurs reprises concernant l'alimentation des structures pré et para scolaires. Offrir l'entier des repas en bio et local est tout simplement impossible puisque personne n'a la capacité de livrer quelque 300 repas par jour entièrement bio et local dans le canton. Nous avons cherché. La seule solution, si j'ose dire, serait de faire construire des cuisines et d'engager un cuisinier et une équipe pour confectionner nous-mêmes les repas proposés aux enfants.

Les repas sont donc livrés pas la Coccinelle verte. Voilà les menus de cette semaine que vous pouvez retrouver sur le site de la commune. Ils sont certifiés bio et locaux, mais ne comprennent pas que des produits bio et locaux.

Concernant les goûters, ils sont constitués généralement de fruits, des légumes crus, du pain, de fromage, de chocolat, de la confiture et de miel. Une grande partie des fruits consommés sont ceux apportés avec les repas par la Coccinelle Verte. Les fruits et légumes

achetés en plus proviennent de l'épicerie de Colombier. Ils ne sont malheureusement pas bio, et pas toujours locaux. Par contre, nous faisons marcher le commerce local.

Elle aurait besoin que vous définissiez vos attentes plus précisément : bio de la Migros/Coop ? Le chocolat n'est par définition pas local bien que considéré comme un produit suisse, peut-on encore proposer du chocolat ? Si oui, le chocolat bio est près de CHF 4.- la plaque, nous prenons du M-budget à 70 centimes, sachant que de toute façon ce produit n'a rien de local. Que fait-on ?

Plus de bananes, plus de pêche, plus de mandarines ni d'oranges, Même chose pour le pain qui est acheté dans les boulangeries de Colombier ainsi qu'à l'épicerie de Bôle et celle d'Auvernier.

Préférez-vous que nous achetions le pain bio de la Migros ou le pain non bio de l'épicerie ou la boulangerie du village ?

Nous ne sommes évidemment pas opposées à l'achat du bio et local, mais ce n'est pas qu'une question de coût. Il faut rappeler que les courses sont faites par les auxiliaires qui s'y rendent à pied en plus d'une livraison de l'épicerie de Colombier une fois par semaine dans chaque structure.

À notre connaissance, seule la ferme de Trois Rods propose du pain, des fruits et des légumes bio et local. À nouveau, qui se chargerait alors des courses ? Doit-on vraiment faire du 100% bio et local ? Et ainsi renoncer à beaucoup d'aliments ?

Nous recevons volontiers des suggestions concrètes et réalistes pour un approvisionnement quotidien de goûters pour environ 130 enfants par jour sur 5 sites distincts.

## 10. Communication du Conseil communal

### Travaux Collège / Prélaz

**Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale.** Comme certains d'entre vous l'ont sans doute remarqué, une malfaçon dans la pose de pavage a été constatée. Cela est dû à la mauvaise qualité de la pierre livrée. Nous avons refusé les travaux et l'entreprise devra tout refaire à ses frais. Mais avant de procéder au renouvellement du pavage, une séance a eu lieu le 7 septembre avec le fournisseur de pierres, afin d'obtenir des explications, la qualité de la pierre ne correspondant pas du tout à la fiche technique.

Le fournisseur ne s'explique pas les problèmes rencontrés, admet que la qualité de la pierre livrée n'était pas acceptable, s'en remettra à sa direction afin de nous faire une proposition. Dans tous les cas, ce n'est pas la commune qui devra assumer ces coûts supplémentaires.

Le Conseil communal regrette cette situation qui provoque une prolongation de la durée du chantier avec des nuisances certaines pour les riverains.

Nous avons profité d'associer à la réunion le bureau d'urbanistes responsable du dossier de la rue du Temple, puisque ce bureau nous a proposé de refaire le revêtement de la rue du Temple avec le même matériau.

Des tests de fiabilité auront lieu sur différents types de pierre avant que le choix définitif soit effectué.

### Fusion

**M. Philippe DUPASQUIER, conseiller communal.** Le vote populaire du 26 novembre est décidé, il s'agit de procéder à la rédaction de la brochure « Vote Info ». Cette brochure doit être prête pour la fin du mois de septembre. Message pour les partisans et les opposants à la fusion : merci de transmettre vos argumentaires sur la page qui est à disposition de chaque camp.

### **PAL (plan d'aménagement local)**

**M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal.** L'examen de notre dossier de révision par les services cantonaux se poursuit. Nous attendons des nouvelles durant l'automne, en espérant que le SAT arrive à suivre le rythme annoncé.

Nous préparons actuellement un appel d'offres pour la gestion de l'étape qui va suivre la révision du PAL. Il s'agit de la révision des **Plans d'alignement**. Les plans actuels datent de plusieurs dizaines d'années et doivent être révisés.

En deux mots, les plans d'alignements structurent l'environnement urbanisé. Ils réservent l'espace nécessaire à la construction des voies de communication publiques, telles que routes, voies ferrées, voies cyclables, chemins pour piétons, places publiques. Ils sont nécessaires pour la construction de tout nouvel axe de circulation. Les terrains qui se situent entre les alignements sont frappés d'interdictions de bâtir. Mener cette révision est donc important.

### **La tempête à La Chaux-de-Fonds du 24 juillet 2023**

**M. Philippe DUPASQUIER, conseiller communal.** Suite aux tragiques événements de fin juillet à La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal a pris contact avec son homologue de La Chaux-de-Fonds pour témoigner de notre soutien. Le Conseil communal a pris la décision de verser le montant de CHF 5'000.- au fonds de reconstruction des bâtiments et des infrastructures publiques de la Ville de La Chaux-de-Fonds

### **Calendrier 2024**

**M. Philippe DUPASQUIER, conseiller communal.** Comme d'habitude, vous trouverez le calendrier communal avec les dates des séances des CG et de certaines commissions siégeant régulièrement sur Echo, dans les documents de référence du chapitre Conseil général.

Merci de vérifier que vous consultez bien la version la plus récente, car des mises à jour sont faites régulièrement, en particulier à cette saison quand tout est en train de s'articuler.

## **11. Divers**

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** demande s'il y a des divers.

La parole est donnée à :

**Mme Jennifer HIRTER. (PVL).** Elle a une question au Conseil communal qui invite les comités pour et contre la fusion de composer l'Info Vote. Qui fera la vérification des informations fournies ? Que se passe-t-il s'il y a de fausses informations ?

**M. Philippe DUPASQUIER, conseiller communal.** Le Comité de pilotage va se charger de cette tâche de vérification. Une association en faveur de Basse-Areuse va probablement rédiger l'argumentaire en faveur de la fusion. Pour les opposants, il n'y a pas à l'heure actuelle de groupe constitué, mais à Boudry, il y a un certain nombre de personnes qui sont opposées à la fusion.

**M. Robert GYGI (PVL).** Des travaux importants se déroulent à la Rue Basse et ces derniers n'auraient pas été préparés.

**Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale.** Cet été, au chemin romain, il y a eu affaissement à cause du canal romain. Cet affaissement a été réparé, mais pendant les réparations, il y a eu une odeur de gaz. Viteos a été démarché et il s'est rendu compte que la canalisation du chemin romain était très vétuste. Ils ont pris la décision de l'abandonner en posant une vanne en haut et en bas, soit sur en haut et en bas de la Rue Basse. Mais lorsque la rue Basse a été ouverte pour poser la vanne de Viteos, la fouille s'est remplie d'eau. Après investigation, il ne s'agit pas d'eaux usées, propres, de chauffage à distance, etc., mais l'eau continue toujours de couler. De plus, un tuyau a été découvert qui n'était référencé nulle part. Et dans ce tuyau hermétique, il y a un drain qui n'est pas censé être

hermétique (afin qu'il puisse récupérer l'eau alentour). Aujourd'hui, on ne sait toujours pas d'où provient cette eau. Mais la fouille devient de plus en plus grande parce qu'il faut bien trouver d'où provient l'eau et où elle va. On ne peut pas condamner une canalisation sans savoir à quoi elle sert.

**Le président** clôt la séance, la parole n'étant pas demandée.

La séance est levée à 21h39

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président :                      Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi